

Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 23 Janvier 2025 à 20 h 30

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ , LE 23 JANVIER

*Le Conseil Municipal de la commune de Maisdon-sur-Sèvre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Aymar RIVALLIN, Maire,
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 20, présents : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 15 Janvier 2025*

Présents : M. Aymar RIVALLIN - M. Jean-Noël DUGAST - Mme Nathalie BRANGER - M. Romain PASQUINI - M. Jérôme MACE - Mme Virginie MERIEAU - M. Jean-Luc SALE - Mme Stéphanie AUBIN - M. Steve MANSEAU - Mme Anne HUET - - Mme Claire BRANGER - M. Matthieu VISONNEAU - M. Dominique SOULARD - Mme Edith RENAUD - M. Guillaume HAULBERT.

Absents excusés : Mme Stéphanie SOURISSEAU a donné pouvoir à M. Romain PASQUINI, M. Thierry ERRARD a donné pouvoir à M. Jean-Noël DUGAST, Mme Salimata FAQUET, Mme Laurence CATIN, Mme Isabelle NAUDOT.

Secrétaire de séance : M. Matthieu VISONNEAU.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 19 Décembre 2024 est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

Les délibérations suivantes sont à l'ordre du jour :

1 - ORDRE DU JOUR

1. Finances - Décision modificative n° 05 - Budget commune 2024,
2. Finances - ouverture des crédits d'investissements 2025,
3. Demande de subvention DETR géothermie Ecole Jules Verne,
4. Demande de subvention DSIL 3^{ème} tranche salle municipale,
5. CSMA - Avenant à la convention de mise à disposition du service de conseil en énergie partagé (CEP),
6. CSMA - convention spectacle du Quatrain du 27 Février 2025,
7. Questions diverses.

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour une délibération pour rapporter une décision de 1992 concernant le dégrèvement de la taxe foncière non bâti pour les jeunes agriculteurs. Le conseil municipal accepte ce point supplémentaire à l'unanimité.

2 - DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

✚ 2025-01-01 - DECISION MODIFICATIVE N° 4 BUDGET COMMUNE 2024

Monsieur le Maire propose de prendre une décision modificative pour adapter les crédits du budget primitif 2024, en fonctionnement :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Dépenses	
Article (Chap.)	Montant	Article (Chap.)	Montant
6561 (65) - Organismes de Regroupement	- 1 544.00 €	739111(014) - Dégrèvement taxe foncière jeunes agriculteurs	1 544.00 €
	- 1 544,00 €		1 544,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **APPROUVE** la décision modificative n°5 détaillée ci-dessus concernant le budget Commune 2024.

✚ 2025-01-02 - BUDGET COMMUNE - OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Afin de permettre à la commune de faire face à des dépenses d'équipement avant le vote du budget primitif 2025, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette comme le stipule l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Montant budgétisé en dépenses d'investissement 2024 (y compris décisions modificatives) : 1 209 283 € (Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts », opération sous mandat et restes à Réaliser exercice 2023)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de **302 320 € (25 %)** au maximum, soit pour chaque opération d'investissement :

Opération 015 Terrain des Sports : 5 000 €
Opération 050 Cimetière : 4 000 €
Opération 060 Bâtiments Communaux : 61 000 €
Opération 061 Voirie : 39 300 €
Opération 062 Matériel-Mobilier-Terrains : 8 000 €
Opération 065 Mairie : 3 620 €
Opération 066 Ecole : 3 700 €
Opération 067 Pôle Enfance : 12 700 €
Opération 069 Salle Municipale : 160 000 €
Opération 073 Base de Loisirs : 5 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en 2024 afin de faire face aux dépenses d'équipement avant le vote du budget primitif 2025, de la Commune dans les conditions exposées ci-dessus.

✚ 2025-01-03 - DEMANDE DE SUBVENTION 2025 CHAUFFAGE PAR GEOTHERMIE ECOLE JULES VERNE

Dans le cadre du projet de géothermie et des travaux dans la chaufferie de l'école Jules Verne, M. le Maire propose de solliciter une subvention au titre de la DETR auprès des services de la Préfecture. Ce projet s'inscrit dans la catégorie 1 des bâtiments publics : « équipements scolaires, enfance et jeunesse », pour lequel une subvention de 20 à 50 % peut être accordée. Ces travaux de chauffage par géothermie

répondent à l'opération prioritaire déterminée par les services de l'Etat : « opérations à énergie positive et bas carbone ».

Monsieur le Maire propose d'approuver le plan de financement suivant :

- TRAVAUX DE GEOTHERMIE	80 000 € HT
- TRAVAUX CHAUFFERIE-GROS ŒUVRE-VRD	<u>100 000 € HT</u>
	TOTAL 180 000 € HT
- SUBVENTION ADEME	25 000 € HT
- SUBVENTION DETR	72 000 € HT
- AUTOFINANCEMENT	83 000 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** une subvention au titre de la DETR pour les travaux de géothermie et dans la chaufferie de l'école Jules Verne.

↓ **2025-01-04 - DEMANDE DE SUBVENTION DSIL 3EME TRANCHE - TRAVAUX DE RESTRUCTURATION ET RENOVATION ENERGETIQUE DE LA SALLE MUNICIPALE**

Dans le cadre du projet de restructuration et rénovation énergétique de la salle municipale, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention pour la 3^{ème} tranche de travaux, au titre de la DSIL ? auprès des services de la Préfecture. Cette troisième tranche est réévaluée à partir de l'estimatif réalisé par l'équipe de maîtrise d'œuvre retenue par la commune et prend en compte leur rémunération.

Monsieur le Maire propose de retenir le plan de financement suivant :

- Equipe de maîtrise d'œuvre	250 984 € HT
- TRAVAUX 3 ^{ème} tranche	<u>1 059 997 € HT</u>
TOTAL	1 310 981 € HT
- Subvention DSIL	262 196 €
- Subvention Conseil Départemental	100 000 €
- Autofinancement et emprunt	948 785 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** une subvention au titre de la DSIL pour la 3^{ème} tranche des travaux de restructuration et rénovation énergétique de la salle municipale qui s'élève à 1 310 981 € HT ;
- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus de la 3^{ème} tranche des travaux de la salle municipale.

↓ **2025-01-05 - AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE DE CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE PAR CLISSON SEVRE MAINE AGGLO**

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de Clisson Sèvre et Maine Agglo (CSMA), adopté le 25 mai 2021, des objectifs ambitieux ont été fixés pour réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre, tout en augmentant la production d'énergie renouvelable sur le territoire. Le secteur du bâtiment, représentant 37 % des consommations énergétiques locales, est un levier clé de cette stratégie.

Prenant la suite du dispositif porté par le Syndicat mixte du SCOT et Pays du Vignoble nantais, un service de Conseil en Énergie Partagé (CEP) a été créé au sein de CSMA au 1^{er} janvier 2023, qui accompagne les communes dans la rénovation énergétique de leur patrimoine bâti, leur permettant de bénéficier des compétences d'un technicien spécialisé à coût maîtrisé.

Dans ce cadre, une convention de mise à disposition du service CEP a été signée entre CSMA et la commune de Maisdon-sur-Sèvre pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025.

Après deux années de mise en œuvre, les missions du service CEP ont démontré leur pertinence mais nécessitent davantage de temps pour aboutir à des résultats tangibles. Ainsi, il est proposé de proroger d'un an la convention, jusqu'au 31 décembre 2026, pour permettre :

- La poursuite du bilan énergétique : finalisation et mise à jour des diagnostics énergétiques pour les 16 communes.
- L'assistance au montage de projets : soutien technique pour des projets d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables dans le patrimoine communal.
- La définition et mise en œuvre d'un programme d'actions pluriannuel : réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre.
- Les pré-diagnostics énergétiques : accompagnement pour les nouveaux bâtiments ou ceux ayant évolué sans prise en compte de la mission CEP.

Ces actions s'inscrivent pleinement dans les objectifs du PCAET, notamment réduire de 23 % les consommations énergétiques et multiplier par 2,7 la production d'énergie renouvelable d'ici 2030, tout en contribuant à l'objectif de neutralité carbone en 2050.

Le Bureau communautaire de Clisson Sèvre et Maine Agglo, en séance du 17 décembre 2024, a approuvé l'avenant type n°1 à la convention portant sur la mise à disposition d'un service de Clisson Sèvre et Maine Agglo « le Conseil en Energie Partagé », conclu avec les 16 communes, portant sur :

- La prolongation d'une année la mission de Conseiller en Energie Partagée, soit jusqu'au 31 décembre 2026
- Les précisions apportées à la mission prenant en compte le travail déjà réalisé et l'évolution de l'environnement associé au domaine de l'énergie

Cette prorogation permettra de consolider les avancées du service CEP, d'intensifier l'accompagnement des communes et d'atteindre les objectifs ambitieux du PCAET en matière de transition énergétique sur le territoire.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 13.12.2022-01 du Conseil communautaire de Clisson Sèvre et Maine Agglo en date du 13 décembre 2022 approuvant la création au 1^{er} janvier 2023 du service de Conseil en énergie partagé au sein de Clisson Sèvre et Maine Agglo, et le modèle de convention de mise à disposition du service de conseil en énergie partagé avec les communes,

VU la délibération de la commune de Maisdon-sur-Sèvre portant décision d'adhésion au service de Conseil en énergie partagé et autorisant le Maire à signer la convention avec Clisson Sèvre et Maine Agglo concernant la mise à disposition du service « Conseil en Energie Partagé » de CSMA,

VU la décision n° B_17.12.2024-04 du Bureau communautaire de Clisson Sèvre et Maine Agglo en date du 17 décembre 2024, approuvant l'avenant type n°1 à la convention portant sur la mise à disposition d'un service de Clisson Sèvre et Maine Agglo « le Conseil en Energie Partagé », conclu avec les 16 communes,

CONSIDERANT l'intérêt de prolonger d'une année la mission de Conseiller en Energie Partagée,

CONSIDERANT le projet d'avenant n°1 type, ci-annexé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention portant sur la mise à disposition d'un service de Clisson Sèvre et Maine Agglo « le Conseil en Energie Partagé », conclu avec Clisson Sèvre et Maine Agglo, portant sur les précisions apportées aux missions du conseiller en énergie partagé et la prolongation de la convention.

- **PRECISE QUE** le présent avenant entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2025 pour la durée qui y est fixée, à savoir jusqu'au 31 décembre 2026.
- **AUTORISE** Monsieur (Madame) le Maire, ou son représentant, à signer le présent avenant avec Clisson Sèvre et Maine Agglo.
- **DIT** que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Président de Clisson Sèvre et Maine Agglo.

✚ 2025-01-06 - CONVENTION CLISSON SEVRE MAINE AGGLO SPECTACLE DU QUATRAIN

Monsieur le Maire précise que Clisson Sèvre Maine Agglo a signé un Projet Culturel de Territoire en appui de la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire, pour le développement de la politique culturelle des Territoires. Il a été décidé comme prioritaire de proposer dans ce cadre des spectacles de la saison culturelle, des spectacles en hors-les-murs, au sein des communes. Dans ce cadre, un spectacle du QUATRAIN est programmé à Maisdon-sur-Sèvre le 27 Février prochain à 20 h, il s'intitule « Larzac ! ».

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal une convention pour l'accueil de ce spectacle, dont la représentation s'élève à 600 € pour la commune. La commune s'engage par ailleurs à diffuser largement les flyers et affiches ainsi que dans tous les supports de communication : site internet, réseaux sociaux...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de Clisson Sèvre Maine Agglo pour l'accueil d'un spectacle dans le cadre de la saison culturelles 2024-2025, à savoir « Larzac ! » le 27 février prochain.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention d'accueil du spectacle du Quatrain.

✚ 2025-01-07 - DELIBERATION FISCALE - ANNULATION DECISION DU 2 JUIN 1992.

Monsieur le Maire précise qu'une délibération en date du 2 juin 1992 avait instauré un dégrèvement de la taxe foncière non bâti pour les jeunes agriculteurs. A compter du 1^{er} janvier 1992, les jeunes agriculteurs étaient dégrévés de l'impôt foncier non bâti sur les parcelles exploitées par eux, pendant une durée maximale de deux ans.

Monsieur le Maire propose d'annuler cette décision du 2 juin 1992 et de ne plus instaurer de dégrèvement sur la taxe foncière non bâti pour les jeunes agriculteurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **RAPPORTE** la décision du conseil municipal en date du 2 juin 1992 concernant le dégrèvement de taxe foncière non bâti au profit des jeunes agriculteurs.
- **PRECISE** que cette délibération sera notifiée aux services fiscaux pour une mise en vigueur au 1^{er} janvier 2026.

3 - DECISIONS DE MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES POUVOIRS DELEGUES

Prestations	Entreprises	Montant T.T.C
Paramétrage logiciel Paye	COSOLUCE	270.00 €
Fourniture Point à temps voirie	COLAS	902.28 €
Remplacement chauffe-eau Le Maillon des Ages	LECLAIR	558.62 €
Remplacement chargeur du GOUPIL	ADSL MAINTENANCE BTP	1 989.86 €
Formation BAFA	CEMEA	443.00 €
Impression journal trimestriel printemps 2025	SOUCHU IMPRIMERIE	1 152.25 €
Travaux de lamier et broyeur accotements et fossés	VIAUD B&D	5 152.90 €

4 - TOUR DE TABLE - INFOS DIVERSES

- **J. MACE** : Commission Développement durable : projet de schéma directeur des haies de la commune, une réflexion va s'engager pour savoir où replanter avec l'accord des propriétaires et les exploitants, une réunion prochaine avec La Chambre d'Agriculture et Horizons Bocage. La Fête de la Nature est prévue le 25 mai, plusieurs activités seront proposées, un label est à obtenir pour organiser cette manifestation. Un ramassage de déchets sera organisé. On poursuit la lutte contre le frelon asiatique, la distribution des pièges est prévue le 7 mars.
- **J.N. DUGAST** : CSMA - Commission Patrimoine : travaux en cours sur la mise aux normes de la déchetterie de La Haie Fouassière, des panneaux photovoltaïques sont en cours d'installation à la piscine d'Aigrefeuille, des travaux au parking de La mare Rouge à Clisson, etc. Commission Mobilité : du fait du désengagement du Département, les vélos en location seront rachetés par l'Agglo, des rapprochements auprès d'associations solidaire comme Pat'mouille, une subvention va être accordée à l'association Les roues de secours. Lotissement de la Cholettrerie : les lots sont en vente, l'aménagement de la voirie sera partagé entre l'aménageur et la commune pour les eaux pluviales et le revêtement.
- **D. SOULARD** : l'association Festibox est intéressée pour récupérer du matériel de cuisine qui sera démonté dans la salle municipale et non réutilisé.
- **V. MERIEAU** : Transports AGGLO : tarifs de la rentrée 2025 prévoit le maintien de la participation des familles à 16 %. Le service continue de travailler sur l'optimisation des circuits, le remplissage des cars et sur les inscriptions de confort. Transport aux piscines pour les établissements scolaires, les horaires ne correspondent pas toujours aux impératifs des collèges notamment. La navette gratuite Gétigné Clisson, une communication va être faite pour expliquer que ce mode de transport ne remplace pas celui du scolaire, un prolongement entre la Haie Fouassière et Haute Goulaine et la zone d'activités de la Louée est prévue. Transport à la demande, il fonctionne mais la communication va être développée.

- **S. MANSEAU** : signale qu'il n'y a pas d'éclairage public dans le secteur de la Haie 3 Sous (rue des 400.)
- **C. BRANGER** : Le parking rue de la Maine semble mal éclairé. Demande d'un banc en plus au fief de la Butte, face aux moutons.
- **S. AUBIN** : Service Déchets de CSMA : offre d'emploi d'un agent de collecte, une étude est en cours pour mettre en place des points d'apport volontaire des emballages. Le travail d'identification des bacs a porté ses fruits, il n'y aura plus de sacs jaunes au printemps. Le point tri de Remouillé représente 26 % des passages. CSMA Continue le travail avec les assos ; SEMES, Pat'mouille, la Récupérette, Animaje... Déchets abandonnés, 13 communes ont décidé d'adhérer à CITEO.
- **R. PASQUINI** : Travaux de la salle municipale : 9 lots relancés dont 4 infructueux, les offres plutôt dans l'estimatif sauf plomberie. Une 2^{ème} CAO est prévue le 6 février prochain pour retenir les premières entreprises. Pour être en conformité incendie dans le secteur, il sera installé une bache réserve d'eau à côté de la bibliothèque (espace vert).
- **A. RIVALLIN** : CSMA : a formulé le souhait de neutraliser les attributions compensations négatives, et de réinstaurer un fonds de concours et une dotation de solidarité communautaire ; questionnement sur la perception de la Taxe d'Aménagement sur les zones d'activité.

5 - CLOTURE DE LA SEANCE

Cette séance du conseil municipal est clôturée le 23 Janvier 2025 à 22 h 40 ;

Les élus présents, à savoir :

M. Aymar RIVALLIN - M. Jean-Noël DUGAST - Mme Nathalie BRANGER - M. Romain PASQUINI - M. Jérôme MACE - Mme Virginie MERIEAU - M. Jean-Luc SALE - Mme Stéphanie AUBIN - M. Steve MANSEAU - Mme Anne HUET - Mme Claire BRANGER - M. Matthieu VISONNEAU - M. Dominique SOULARD - Mme Edith RENAUD - M. Guillaume HAULBERT.

ont approuvé les délibérations suivantes :

- ✚ **2025-01-01 - DECISION MODIFICATIVE N° 4 BUDGET COMMUNE 2024**
- ✚ **2025-01-02 - BUDGET COMMUNE - OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025**
- ✚ **2025-01-03 - DEMANDE DE SUBVENTION 2025 CHAUFFAGE PAR GEOTHERMIE ECOLE JULES VERNE**
- ✚ **2025-01-04 - DEMANDE DE SUBVENTION DSIL 3EME TRANCHE - TRAVAUX DE RESTRUCTURATION ET RENOVATION ENERGETIQUE DE LA SALLE MUNICIPALE**
- ✚ **2025-01-05 - AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE DE CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE PAR CLISSON SEVRE MAINE AGGLO**
- ✚ **2025-01-06 - CONVENTION CLISSON SEVRE MAINE AGGLO SPECTACLE DU QUATRAIN**
- ✚ **2025-01-07 - DELIBERATION FISCALE - ANNULATION DECISION DU 2 JUIN 1992.**

Le Président de la Séance,

Le Maire,

Matthieu VISONNEAU.

Aymar RIVALLIN.

Prochaine réunion du conseil municipal le JEUDI 25 FEVRIER 2025 à 20 H 30